

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

MAIRIE D'ASQUINS



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt-six, **le jeudi 7 mai à 18 heures** s'est tenue une réunion du conseil municipal de la commune d'ASQUINS, dans la salle Paul Meunier de la mairie, convoqué par M. Philippe VEYSSIERE, maire.

Étaient présents : Philippe VEYSSIERE, Marc ROUSSEAU, Liberté BESLE, Luc LE-HUU, Simon CANE, Anne-Lise DEHEE, Agathe LODI, Clara TOMASINI, Josiane PETIT et Thomas LEROUX.

Excusé, donnant pouvoir : Gaspard CHEMIN pouvoir à Liberté BESLE.

Secrétaire de séance : Agathe LODI.

Le procès-verbal du 7 avril 2026 est validé.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de voter au scrutin public nominatif (main levée) durant toute la durée du mandat. Accepté par tous les membres.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un CORrespondant DEFense (CORDEF)
- Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Grand Site de Vézelay
- Renouvellement du placement en Compte A Terme (CAT)
- SDEY : Participation financière
- Désignation des délégués à l'Agence française des chemins de Compostelle
- Avenant n°2 – lot n°1 'Démolition, gros-œuvre' pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue
- Avenant n°3 – lot n°1 'Démolition, gros-œuvre' pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue
- Questions diverses

1. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE (CORDEF) :

Personne ne s'est présentée pour être le correspondant : le rôle étant principalement de promouvoir le développement des liens entre la nation et ses forces armées. Plus particulièrement de promouvoir la défense auprès de la jeunesse.

=> Journée d'information défense en mai prochain.

Les membres du conseil décident de ne nommer personne.

>> Décision soumise au vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

2. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE VEZELAY :

Les membres du conseil décident de nommer Clara TOMASINI en déléguée et Philippe VEYSSIERE en suppléant au syndicat mixte du Grand Site de Vézelay.

Décision soumise au vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

3. RENOUVELLEMENT DU PLACEMENT A TERME (CAT) :

CAT : Compte à terme.

Il s'agit de renouveler le placement de 3 mois des 200 000 euros de la vente du 28 rue Girard à Montreuil.

Proposition : 3 mois = en avril, le taux était à 2,14 (taux nominal) alors qu'un placement sur 12 mois = 2,50.

Différence en entre 3 mois et 4 mois 2,14 et 2,19.

Ce dernier placement a rapporté 995€ d'intérêts.

Cet argent sert à investir dans des projets à long terme.

Le Conseil décide de rester sur un placement sur 3 mois.

Décision soumise au vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

4. SDEY : PARTICIPATION FINANCIERE :

Participation au SDEY : Syndicat d'Energies de l'Yonne.

Le Syndicat d'Energie de l'Yonne est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération proposée. Elle a pour but de faciliter les échanges avec les services, cette délibération sera valable pour toute la durée du mandat, on accepte les termes du règlement financier du SDEY en vigueur, cela nous épargnera ainsi de devoir repasser en conseil toutes les conventions financières dès lors que le montant du fonds de concours de la commune n'excédera pas un montant proposé par la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de signer toutes les conventions financières lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 3 000€ TTC.

A chaque convention pour des travaux exécutés sur la commune (ex : intervention sur les luminaires), le SDEY intervient sur demande. A chaque fois qu'ils interviennent nous n'avons pas à discuter le financement sur des projets classiques déjà établis sur convention.

Décision soumise au vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

5. DESIGNATION DES DELEGUES A L'AGENCE FRANCAISE DES CHEMINS DE COMPOSTELLE :

Monsieur le Maire propose un délégué = technicien référent de l'association : Liberté BESLE.

Décision soumise au vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

6. AVENANT N°2 – LOT N°1 'DEMOLITION, GROS-ŒUVRE' POUR LA REHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION AU 81 GRANDE RUE :

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 du lot n°1 'Démolition, Gros-Œuvre' entreprise LAIROT Père et Fils pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue. Il s'agit des travaux supplémentaires suivants :

- reprise des 6 tableaux de fenêtres et de la porte à la chaux en 2 passes.

Le montant est de 1491,43€ TTC.

Décision soumise au vote :

POUR : 11

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

7. AVENANT N°3 – LOT N°1 'DEMOLITION, GROS-ŒUVRE' POUR LA REHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION AU 81 GRANDE RUE :

Monsieur le Maire présente l'avenant n°3 du lot n°1 'Démolition, Gros-Œuvre' pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue.

Il concerne un devis de 3907.72€ TTC provenant de l'entreprise LAIROT Père et Fils car une partie des travaux concernant la chappe n'a pas pu être exécutée par l'artisan choisi actuellement du lot 8 'Carrelage, faïence' (les conditions ne semblaient pas réunies selon son appréciation) => l'entreprise LAIROT Père et Fils a accepté de la faire après réévaluation.

Une délibération pour un avenant négatif sera présentée au prochain conseil concernant l'entreprise LAPIED, du lot 8 'Carrelage, faïence' d'un montant de -3 531.35€ TTC.

Monsieur Luc LE HUU demande si la Commune a des engagements avec ce maître d'œuvre ? Monsieur le Maire répond qu'un devis a été signé pour le 12 Grande rue. Il précise qu'il est quand même possible de changer de prestataire sur un autre projet.

Décision soumise au vote :
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES :

>> Philippe VEYSSIERE signale qu'il a été interpellé par M. WOILLEZ concernant l'état d'un chemin qui mène aux vignes côte de Liard. Ce dernier informe que le chemin devient impraticable : pas de solution dans l'immédiat. Philippe VEYSSIERE et Marc ROUSSEAU vont aller évaluer.

Un devis a déjà été demandé pour le chemin qui va d'Asquins à Domecy-sur-le-Vault : 600 ml / trous + fossés => Dérasement cote fossés, grattage décapage en axe, réparation renforcement ponctuelle, fournitures mise en œuvre de concassés calcaire 0/80 et 0/40, réglage chenillage + déchets en décharge communale. L'Entreprise peut aussi intervenir sur les deux chemins. Une demande de devis sera faite.

Nous pouvons également solliciter un autre prestataire. Mais il y a peu d'entreprise de travaux publics qui interviennent sur les chemins.

Si BSA intervient sur ce projet, il est possible de faire nettoyer la décharge communale en même temps.

>> Liberté BESLE informe que le chemin de Nanchèvre est impraticable à cause de la végétation et ornières (grosse partie sur saint père donc à voir également avec eux et l'entreprise qui réalisera les travaux).

>> Philippe VEYSSIERE Cantonnier embauché en remplacement de Sylvain DARNEAU pour un CDD qui va jusqu'à la date de reprise de ce dernier : 19 juin 2026. C'est un temps partiel, il travaille du mercredi au vendredi.

>> Luc LE HUU demande la création de ralentisseurs route de Broses et chemin de Saint-Jacques. Beaucoup de passage avec souvent prise de vitesse, c'est dangereux. Il est demandé qu'ils soient sur le même modèle que celui fait rue de la tuilerie, toute la largeur de la route. Il précise qu'il peut être fait en béton. Un devis sera demandé.

>> Thomas LEROUX signale la présence d'un arbuste au clocher de l'église : à recouper.

>> Clara TOMASINI informe qu'une réflexion est lancée sur la création d'une gazette du village. Elle devrait sortir tous les 3 mois à partir du mois de juin 2026 (N°1). Ce premier numéro sera soumis au prochain conseil municipal pour récolter des avis avant qu'il sorte.

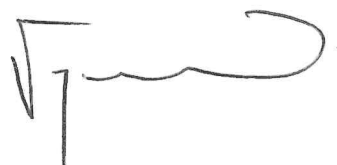
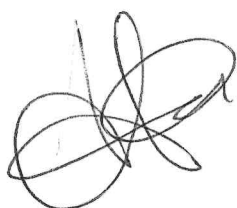
>> Philippe VEYSSIERE : réflexion sur le Moutier : notamment concernant le stationnement.

=> une visite sur site va être organisée. Karen CHEVALIER, architecte conseiller du CAUE, donnera son avis sur la question et aidera à faire la programmation de cette nouvelle organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 47.

La Secrétaire de séance :
Madame Agathe LODI

Le Maire :
Monsieur Philippe VEYSSIERE



Le Conseil municipal étant terminé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des interventions dans le public :

>> Monsieur Jean-Pascal PICARD : Décharge route de Broses : Il trouve que ce n'est pas normal de devoir payer une entreprise pour nettoyer la décharge. Il est demandé que faire ? Car il n'est pas possible d'y poster une personne et il est important de la conserver.

Il rajoute que les gravats stockés sur le côté sont à prendre pour restaurer les chemins. Réflexion en cours sur ce sujet.

>> Madame Cécile MAURIN : Robinet du cimetière : Elle demande quand sera-t-il changé ?

Monsieur Marc ROUSSEAU répond que le robinet poussoir a été mis en place afin que les gens ne le laissent pas le robinet à manette ouvert.

Le public demande le retour du robinet à manette car il semble y avoir des difficultés avec le robinet poussoir notamment concernant le remplissage des arrosoirs. Ce n'est pas pratique actuellement. Peut-être y a-t-il un problème de débit.

A réfléchir... trouver une solution pour le débit d'eau surtout.

>> Fauchage de l'herbe sur le terrain de foot. Il est répondu que l'herbe est actuellement trop haute. Il faut trouver quelqu'un qui puisse le faire avec un engin qui fauche l'herbe.

Demande sera faite à Yohan DEFERT pour tondre par la suite.

>> Madame Françoise GAZEL CHARLIER demande quand les devis seront acceptés pour la restauration de la statue de la Vierge et du bâton de Saint-Jacques ?

Il est répondu que la Commune attend le retrait de la statue et du bâton par le prestataire (Monsieur BERINGUER). Il est informé et le travail a bien été commandé.

>> Monsieur Vincent PICARD : Objets vandalisés dans la nuit du 1er mai. Il demande s'il y a eu des actions suites aux dégradations : arrachage des panneaux. Il est répondu que les panneaux seront restaurés. Personne n'a pu identifier qui a dégradé le matériel municipal.

>> Madame Chantal LEMIRE : Compte-rendu comité des fêtes : envoyé aux adresses mails des personnes présentes + associations. Affichage à faire peut-être ?

>> Monsieur Jean-Pascal PICARD : Blaireaux dans le chemin de Liard : détérioration importante du chemin. Que faire ?

Mail envoyé à la DDT mais pas encore de réponse.

Dates à prévoir : Prochains conseils : 5 juin, le 09 juillet et le 04 aout.

Pas de fête des voisins cette année.

Fin 19h05.